Le crime de Thumeries

M. Delalé, juge d'instruction, a confronté dans l'après-midi de samedi, Fava, le meurtrier, avec M. et Mme Delattre, parents de la victime.

Ces témoins, qui n'avaient pas encore été entendus, ont déclaré que bien souvent leur fille leur avait dit que Fava la menaçait de mort. L'assassin a nié ces propos, déclarant qu'il n'avait agi que dans un moment de colère, surexcité par la boisson.

Le garde-champêtre de Thumeries avait également été convoqué ; sa déposition n'a fait que rééditer les faits relatés depuis longtemps.

Fava est toujours aussi emballé et se montre très agressif contre sa mère, lui reprochant de ne pas lui envoyer assez d'argent.

C'est ainsi que tout dernièrement, en réponse à un envoi de dix francs, il n'a trouvé pour remercier sa mère, âgée de 83 ans, que des phrases comme celle-ci : « Tant que vous n'aurez qu'un os pareil à m'envoyer, vous pourrez le conserver ! » ou bien : « Je n'ai jamais mendié, je ne commencerai pas maintenant, et si j'accepte cet argent, c'est que j'en ai un vif besoin. »

Ces traits permettent de constater quel triste individu la justice a entre les mains.

Cette instruction ne tardera pas à être terminée.

LA BASSÉE. — Dimanche 22 juin. — A midi, exercices pour les « Sauveteurs » sur la Grand'Place.

— Sortie en ville de la Fanfare Municipale suivie des « Sauveteurs » avec leur matériel complet d'incendie.

— Fête de Saint-Mamert. Société des Sauveteurs. A 1 h. 1/2. banquet au siège de la société. Après le banquet, grand bal.

— Fanfare des Amis-Réunis. A 4 heures, concert sur la Grand'Place. Pendant le concert, une quête sera faite au profit des sinistrés de la Martinique.

— Collège Saint-François de Sales. A 6 h. 1/4, conférence avec projections lumineuses ayant pour sujet l'Epopée Napoléonienne, par M. l'abbé Deschamps, professeur de rhétorique à Marcq.

— Une indiscrétion nous permet d'informer nos lecteurs qu'une demande qui a beaucoup de chances de succès sera faite incessamment au Conseil municipal, le priant de voter les crédits nécessaires à l'organisation d'un grand concours international de musique qui aurait lieu les 15 et 16 août 1903.

QUESNOY-SUR-DEULE. — *Conseil municipal.* — Mardi après-midi, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Charles Bodé, maire.

Voici les principales questions qui ont été traitées :

Tramway électrique. — Le conseil approuve l'établissement du tramway électrique à un mètre, de Lille à Quesnoy, en passant par La Madeleine et Wambrechies. Il y aura au moins huit départs par jour.

Paratonnerre à l'église. — Un crédit de 1200 francs est voté pour l'installation d'un paratonnerre sur l'église paroissiale, mais il est entendu que M. le Maire fera tous ses efforts pour faire baisser la prime d'assurance.

Budget de l'hospice. — Les comptes se balancent par un excédent de recettes de 441 fr. 86. Le budget additionnel de 1902 s'équilibre par la somme de 2.966 fr. 86 et le budget primitif par une somme de 9.869 fr. On vote un crédit de 250 fr. pour la salle réservée aux femmes.

Budget du Bureau de bienfaisance. — Les comptes de 1901 ont un excédent de recettes de 456 fr., qui formera le budget additionnel de 1902 et sera réparti en distributions de pains. Le budget primitif de 1903 s'équilibre par la somme de 11.670 fr.

Compte administratif de 1901. — M. le Maire se retire, conformément à la loi, et M. Bague, doyen d'âge, prend la présidence. Le Conseil approuve la gestion de M. Bodé et le félicite de sa bonne administration.

Les recettes ordinaires, extraordinaires et supplémentaires s'élèvent à 90.288 fr. 28, les dépenses à 85.314 fr. 51 soit un excédent de recettes de 16.691 fr. 87.

Budget communal. — Les recettes prévues pour 1903 sont de 88.120 fr. 16, les dépenses de 88.048 fr. 16. Pour les dépenses, le crédit de 2.760 francs, qui était alloué pour les fournitures classiques aux enfants des écoles libres et laïques, est affecté à l'empierrement d'un chemin, pour protester contre la loi qui interdit l'égalité entre tous les citoyens.

Questions diverses. — Les comptes du conseil de fabrique sont approuvés ; une somme de 100 francs est votée en faveur des victimes de la catastrophe de la Martinique ; un crédit de 425 francs est voté pour le remplacement de l'uniforme de quelques musiciens, enfin il est décidé qu'on augmentera la subvention de la Société de secours mutuels.

COMINES. — Accidents. — Hier, chez MM. Delevoye, rue de Quesnoy, le chauffeur Hippolyte Coulenaert, en tombant sur un massif en briques, s'est fait de graves blessures aux bras et aux reins. M. le docteur Mulliez lui a prescrit une quinzaine de jours de repos.

— Hier vendredi, un jeune enfant de quatre ans, le fils Boscart, de la rue du Château prolongée, a eu le pied fortement comprimé par une roue de gros chariot ; la chaussure a heureusement atténué le choc, sinon la blessure eût été extrêmement grave. M. le docteur Mulliez espère une guérison complète après une douzaine de jours de traitement.

ARMENTIÈRES

Dimanche 22 juin. — *Pharmacie ouverte.* — Cardon, rue des Douze-Apôtres.

Etat-civil. — Bureaux ouverts de 9 à 10 h. du matin.

Secrétariat de la Mairie. — Bureaux ouverts de 9 à 11 h. du matin.

Cercle sténographique. — Cours publics à 11 h. 1/2 au « Café de Paris », Grande-Place.

Concerts d'été. — La Fanfare du Commerce jouera au square Victor-Hugo, à 5 heures du soir.

Société Saint-Sébastien. — Tir à la perche, fête de nuit.

Paroisse Saint-Vaast. — Réunion de la Ligue de Prières mardi prochain. Messe à huit heures et demie.

Institution Saint-Jude. — *Association amicale des Anciens Elèves.* — On nous prie de rappeler que la réunion générale est fixée au dimanche 29 juin. Messe à 10 h. 1/2, suivie de l'assemblée générale et du banquet. Séance récréative le soir.

Envoyer les adhésions pour le mercredi 25 juin.

L'orphéon des « Intimes ». — La Société se rendra, dimanche prochain 29 juin, à l'Etablissement thermal de Saint-Amand-les-Eaux pour y donner un concert.

Les membres honoraires qui désireraient accompagner la Société dans cette excursion sont priés d'envoyer leur adhésion sans retard.

Sapeurs-Pompiers. — En vue du concours de Douai, les sapeurs-pompiers d'Armentières ont exécuté vendredi soir, devant une foule considérable, des manœuvres qui leur ont attiré les compliments du capitaine Herland, vice-président de la Fédération des sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais.

Aujourd'hui, à 7 heures du matin, le public sera admis à assister à d'autres manœuvres qui auront lieu rue de Roubaix, au dépôt du matériel.

Nos concitoyens. — Un de nos concitoyens, M. Paul Veranneman, vient d'obtenir au concours de peinture de Bruxelles-Ixelles un brillant succès.

Le jury composé des premiers artistes belges lui a décerné pour l'ensemble de ses travaux : le 1er prix de décoration (bois et marbres) et le diplôme de capacité.

En lui annonçant cette bonne nouvelle, son professeur, M. Pierre Logelain, le peintre si avantageusement connu dans la région du Nord, lui écrit : « C'est la juste récompense du travail et de l'application que vous avez montrés durant vos études ».

Nous adressons à notre concitoyen nos félicitations et nous l'engageons à suivre fermement le chemin qui lui est tracé.

Expéditions de toile. — Pendant la semaine du 13 au 20 juin il a été expédié par la gare d'Armentières 321.000 kilos de toiles. Les expéditions de la semaine précédente avaient été de 319.000 kilos ce qui donne une différence en plus de 2.000 kilos pour cette semaine.

UTILE ET AGRÉABLE

Voulez-vous avoir de superbes primes ? Eh bien ! Achetez toutes vos chaussures, vos gants et vos corsets à la Maison Vve LÉON CHARLES, Grande-Place, Armentières (Au Chat Botté). Pour tout achat au comptant au-dessus de 10 fr. cette maison offre une très jolie assiette, finement décorée, représentant le beffroi d'Armentières et l'École Professionnelle et puis, ce qui ne gâte rien, vous ne paierez pas plus cher qu'ailleurs.

HAZEBROUCK

Tamponnement. — Un tamponnement s'est produit samedi matin en gare d'Hazebrouck. Heureusement, il n'y a aucun accident de personnes. Les dégâts matériels sont peu importants.

GODEWAERSVELDE. — L'église provisoire. — On va commencer, à Godewaersvelde, dans quelques jours, la construction d'une église provisoire. Ce bâtiment, qui sera édifié à proximité du presbytère, pourra contenir 600 personnes.

CAESTRE. — Pèlerinage. — Le pèlerinage et la neuvaine solennelle en l'honneur de N.-D. de Grâce à Caestre, commenceront le dimanche 29 juin, pour finir le 7 juillet.

L'Ommegang et le cortège historique auront lieu le jour de l'ouverture, à l'issue des vêpres.

M. l'abbé Decambron, missionnaire diocésain, prêchera tous les jours de la neuvaine.

LA GORGUE. — Le retour du 43e. — Les 3e et 4e bataillons du 43e de ligne, revenant de Dunkerque, ont cantonné vendredi à Hardifort.

Les habitants de la commune ont fait fête aux braves troupiers : ils auraient été très heureux d'entendre la musique du régiment mais cette phalange artistique, qui devait accompagner les deux bataillons, avait été retenue à Lille pour la fête donnée dimanche dernier en cette ville au profit des sinistrés de la Martinique.

Dans l'après-midi, des automobiles de la société *De la Montagne à la Mer* sont allés chercher les officiers du 43e à Hardifort et les ont conduits à Cassel où ils ont dîné. Les mêmes voitures les ont ensuite ramenés au cantonnement.

Hier matin samedi, les troupes ont quitté Hardifort ; elles sont arrivées à Hazebrouck par la rue de la Clef, quelques minutes avant 8 h. ; elles ont traversé la Grand-Place en diagonale et ont pris la rue de Merville pour se diriger vers La Gorgue où elles ont logé le soir.

Concours agricole à Bailleul

Un grand concours interdépartemental d'animaux reproducteurs se tiendra les dimanche 29 et lundi 30 juin, à Bailleul.

Un festival musical et des réjouissances de toutes sortes sont organisés à cette occasion.

Résumons le programme de ces deux journées, qui promettent d'être exceptionnellement brillantes.

Le concours, qui aura lieu rue d'Ypres, ouvrira le dimanche matin, à dix heures. L'après-midi, réception des sociétés musicales, et, à quatre heures, grand défilé de ces sociétés, auxquelles se joindront des velocemen. A cinq heures, festival sur la Grande-Place ; grand concours de jeux de boules (300 fr. de prix) ; de cinq à huit heures, sur la Petite-Place, grand carrousel vélocipédique (150 fr. de prix).

Le soir, illuminations des monuments publics, des squares, des maisons particulières, etc... Le lundi matin, à 11 heures, distribution des récompenses ; à 1 heure, banquet dans la salle des fêtes, pendant lequel se fera entendre l'Harmonie municipale de Bailleul, lancer de ballons grotesques ; à 7 heures, concert par l'Union des Trompettes d'Armentières et promenade à 9 heures par cette société.

La Grande Harmonie des mines de Béthune, 110 exécutants, prendra part aux fêtes du dimanche.

DUNKERQUE
LA KERMESSE

Aujourd'hui. — A 4 heures, grand concert au Parc de la Marine, par la Société Philharmonique de Maubeuge (90 exécutants), entrée libre. A 3 heures, à l'Hôtel de Ville, concours d'escrime au fleuret, organisé par le cercle d'escrime ; Course Vélocipédique de Lille-Dunkerque, distribution de prix à 4 heures, place du Théâtre.

Demain lundi. — Jeux populaires dans divers quartiers, grande fête athlétique avec le concours des champions du monde. Grande séance de projections photographiques place du Théâtre.

Un drame au vitriol

Ainsi que nous l'avons dit, cette affaire est venue, hier, devant le tribunal correctionnel de Dunkerque.

Joséphine Delporte, pour avoir voulu jeter du vitriol au visage d'un nommé M..., qui l'avait abandonnée, a été condamnée à quinze jours de prison.

On sait que le liquide corrosif a atteint trois enfants. Disons que la prévenue a été éloquemment défendue par Me Louis Blanckaert qui a pu obtenir des circonstances atténuantes.

Léon M... dont l'attitude a été déplorable s'est fait huer. Cet individu a dû quitter le palais de justice par une porte dérobée.

Lancement d'un navire. — C'est aujourd'hui, à 11 h. 1/2, qu'on lance aux chantiers de France un second quatre-mâts, l'*Alexandre*, pour la maison Bordes.

Les portes des chantiers seront ouvertes à partir de 11 heures.

Concert de la Philharmonique de Maubeuge. — Voici le programme de ce concert qui sera donné, aujourd'hui, dimanche, à 4 heures, au Parc de la Marine :

Première partie : 1. Marche américaine, Souza. — 2. Ouverture de Benvenuto Cellini, Berlioz. — 3. Les Huguenots (Duo du 4e acte), Meyerbeer. — 4. Bouquet de mélodies sur opéras célèbres, Mart.

Deuxième partie : 1. Grande sélection sur Sigurd, Reyer. — 2. Rapsodie norvégienne, Lalo. — Fantaisie sur Mireille, Gounod. — 4. Isoline-Ballet, Messager.

Entrée libre. — Des plateaux recevront les offrandes en faveur des victimes du désastre de la Martinique et des familles des marins de la flotille dunkerquoise, péris à Islande.

Vol de laine. — Une dizaine d'individus inconnus ont dérobé la nuit dernière, 314 kilos de laine valant 1.177 fr. dans un wagon en stationnement dans la gare maritime. Les agents Doyen et Vandeweegh ont poursuivi les pirates qui ont pu s'enfuir après avoir jeté la marchandise dans un canot près la porte de la Samaritaine.

Une enquête est ouverte.

Accident. — Hier, vers 8 heures du soir, une fillette de 6 ans, la petite Fick a été renversée, rue de la Paix, par la voiture d'un boulanger.

L'enfant, grièvement blessée à la tête et à la jambe droite, a été soignée à la pharmacie Costenoble, puis transportée chez ses parents.

MOUVEMENT DU PORT

Entrées du 20 juin

Huelva, v. Villequier, 1418, minerai.
Sunderland, v. belge Antwerpia, 519, avec brai.
Liverpool, v. ang. Jabiru, 697, div. Debaecker.
Rotterdam, v. Amiral-Lhermite, 87, div. Debaecker.

du 21

Montévidéo, v. Corrientes, 1594 tx. div. m. Chargeurs-Réunis.
Londres, v. ang. Cassel, 257, div. Morel.
Caen, v. Normand, 85, div. Leroy.
Brest, v. Ville-de-Cette, 904, div. Hecquet.
Saint-Nazaire, v. Ville-de-Valenciennes, 958, div. Hecquet.

Sorties du 20 juin

Goole, v. ang. Ralph Creyke, 486, div. Alibert.
Brest, v. San-Martin, 721, charbon, Société Denain-Anzin.
Boulogne, v. Ville-du-Havre, 99, div. Duchateau.
Brest, sl. Marcel, 50, phosphate, Leroy.
Brest, g. Marguerite, 73, charbon, Leroy.

BATELLERIE

Ascenseur et Ecluses des Fontinettes

Bélandres se dirigeant sur Dunkerque

Le 20 juin : Néant

DOUAI
LES FÊTES DE GAYANT A DOUAI

Voici le résumé du programme arrêté pour les fêtes de Gayant des 6, 7, 8, 13 juillet, et pour la fête nationale du 14 juillet.

Samedi 5 juillet. — A 5 h. 1/2, au manège d'artillerie rue des Wetz, ouverture de l'exposition d'engins de sauvetage, de matériel d'incendie et d'ambulance. L'exposition est gratuite. — A 9 heures du soir, retraite aux flambeaux.

Dimanche 6 juillet. — A 9 h., sortie de Gayant et de sa famille ; à 11 h., ouverture des établissements publics.

Exposition de la Société des Amis des arts à la Mairie.

Concours international de manœuvres de pompes d'incendie. — Festival d'harmonies et de fanfares.

De 7 h. 1/2 à 11 h. du matin, à l'Hôtel-de-Ville, Concours de stratégie pour les officiers et sous-officiers des corps classés en 1re et 2e divisions et des sociétés étrangères. — Aux mêmes heures, Concours d'ambulance et interrogatoire.

Vins d'honneur de 11 h. à midi, place Carnot.

Revue par les jurys accompagnés par les autorités ; à 1 heure défilé ; à 2 heures, concours de manœuvres sur l'Esplanade ; à 2 heures également, festival.

A l'issue du concours de pompes, distribution de prix.

A 9 heures, simulacre d'incendie facultatif pour les compagnies en excellence, 1re division et compagnies étrangères, sur la place L'Hérillier.

Jeux divers. — Tir à l'arc à la perche ; jeu d'arc au berceau ; tir à la fléchette, jeu de billon. Le concours de jeu de balle commencera le 20 juillet sur l'Esplanade. Sur la place du Barlet, installations foraines. — Cirque Dekock.

Lundi 7 juillet. — Continuation des jeux et du Concours de pompes à incendie. A partir de 5 heures, sur la grand'place, continuation du festival. A 7 h., à l'Hôtel-de-Ville, banquet par souscription pour les officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers.

A 9 h. 1/2, sur l'Esplanade, simulacre d'incendie par la compagnie des sapeurs-pompiers de Douai.

Mardi 8 juillet. — Continuation des jeux. Concours de pigeons sur Châteauroux.

A 2 h. 1/2, régates d'entraînement par le Sport nautique de Douai.

A 5 heures, au parc de la porte de Valenciennes, concert par la Société Philharmonique (Entrée gratuite).

Dimanche 13 juillet. — Continuation des jeux. — A 8 heures du soir, concert place Carnot.

Lundi 14 juillet. — Revue des troupes de la garnison et de la compagnie des sapeurs-pompiers, place Carnot.

A 10 heures, représentation gratuite au cirque pour les enfants des écoles, les vieillards et les orphelins des Hospices.

Fête aérostatique sur l'Esplanade, de 4 à 6 h. — A 6 h., ascension du ballon « Le Météore », monté par M. Tiberghien.

A 9 h., illumination des édifices communaux. — A 9 h., feu d'artifice tiré sur le champ de manœuvre de la Berce-Gayant.

Conseil municipal. — Dans sa séance du 12 juin, le Conseil municipal s'est particulièrement occupé de la construction d'un Hippodrome, place du Barlet.

Les dispositions suivantes ont été adoptées :

L'Hippodrome projeté sera érigé sur l'emplacement choisi à front de la place du Barlet et du boulevard Delebecque, l'entrée principale est placée dans l'axe de la chaussée transversale qui sépare le terre-plein du marché aux bestiaux.

La superficie occupée par l'Hippodrome et ses dépendances est d'environ 2.600 mètres carrés.

Eclairage. — Le Conseil municipal ayant adopté le gaz, ce mode d'éclairage a été maintenu.

L'éclairage sera assuré par 568 lumières affectées comme suit :

Salle, 4 couronnes à 120 lumières, 480 ; appliques avec becs à incandescence, 26 ; lanternes, id., 10 ; appliques ou becs suspendus, 77.

Une rampe d'illumination rehaussera l'entrée principale. Un compteur de 600 becs enregistrera la consommation. La dépense, y compris une somme à valoir de 369 fr. 38, s'élève à 9.200 fr.

Distribution d'eau potable. — Une installation d'eau potable est prévue pour les écuries et les autres services de l'établissement.

Nombre de places. — L'Hippodrome pourra recevoir 2.100 spectateurs convenablement assis répartis comme suit :

Stalles, 170 ; premières, 580 ; secondes, 1.350 = 2.100.

Au cas très rare d'affluence le passage des secondes pourra recevoir 400 spectateurs placés debout, soit un nombre maximum de 2.500 places.

La recette maximum qui pourrait être faite serait de 2.490 fr.

Les dépenses sont évaluées à 230.000 francs dont 10.048 fr. 56 pour les sommes à valoir. Le projet primitif portait la dépense à 240.000 fr. L'économie réalisée provient de la suppression de la galerie des troisièmes.

La Commission propose donc et le Conseil adopte en conclusions :

1° Le retrait du projet présenté le 20 décembre 1901.

2° L'approbation du nouveau projet.

3° Le vote d'un crédit de 230 000 fr. à imputer sur un emprunt de pareille somme à contracter dans les conditions indiquées dans la délibération précitée du 20 décembre dernier.

Licenciement d'une partie du personnel des Etablissements militaires. — Le personnel des ateliers de constructions militaires, considérablement réduit depuis une dizaine d'années, va encore voir sévir une coupe sombre sur son maigre effectif.

D'après les ordres de M. André, ministre de la Guerre, il faut renvoyer exactement la moitié du personnel.

Ouvriers et ouvrières seraient prévenus le 1er juillet, qu'au 1er septembre, ils ne feront plus partie des établissements.

Les députés de Douai ont été sollicités de vouloir bien accompagner la délégation du syndicat des ateliers militaires qui se rend auprès du ministre dans le courant de la semaine prochaine.

M. Debève a promis d'accompagner ; on attend la réponse de M. Cardon.

Nouvelle société. — Une nouvelle société est en formation à Douai. Elle a pris le titre de société d'instruction militaire, tir, vélocipédie, natation et gymnastique « La Jeune France ».

Marché aux veaux de Douai. — Nouvelle baisse de 0,10 cent. au kilo au marché aux veaux du vendredi 20 juin. Cours ; 1 fr. 10.

Entrés, 119 ; sortis, 38 ; pour la ville, 81.

SIN-LE-NOBLE. — Au cours d'une réunion de mineurs qui a eu lieu ces jours derniers chez Wattelet, cabaretier à Sin-le-Noble, M. Goniaux a parlé contre la grève et en a fait entrevoir les résultats désastreux par ce temps de chômage partiel en divers ateliers métallurgiques.

Cela n'a pas empêché quelques meneurs de pousser, à la sortie, des cris de : Vive la grève ! Vive la Révolution !

On ne croit pas, cependant à une grève prochaine : les esprits sont calmes, ou tout au moins le paraissent.

SOMAIN

Petite Chronique de la Semaine

Eh bien ! compagnon, tu sais, « on en parle à Landerneau »... je veux dire à Somain ! L'affaire des bonnes Sœurs de la Renaissance fait l'objet de toutes les conversations, et les commentaires ne sont pas précisément flatteurs pour notre municipalité. Une lettre ouverte, répandue dans toute la paroisse, a mis au point, d'une façon claire, juste et toute charitable, d'une part l'ingratitude envers le dévouement des religieuses, d'autre part le désastre qui menacerait nos finances si jamais on pouvait pousser à bout l'intolérance sectaire qui chasserait nos Sœurs.

Et cependant une liste de protestation circule à la Renaissance ; elle se couvre des signatures de tous les mineurs, et même, paraît-il, elle a eu l'honneur insigne de recevoir celle du conseiller qui a voté... contre les Sœurs ! En fait de protestation, en voilà une vraie, hein ?... La réflexion vient parfois après coup !...

⁂

Il y en a qui ont de l'esprit et qui savent s'en servir ! La timbale, le record, si vous voulez, pour les farces revient, cette semaine, à un jeune Somainois :

Ce jeune homme, militaire au camp de Sissonne actuellement, s'est avisé d'écrire à ses parents une lettre d'adieux : adieu à la gamelle, adieu au « polochon », adieu au rata, adieu à tout le « fourbi », en un mot... La brave femme de mère lit quatre ou cinq lignes... elle tombe en pamoison !... les voisines accourent : « Min garchon i est tué ! min pof' garchon !!! » Nouvelle pamoison !! Bref tout le quartier en est plein : le vent de la Renommée, le mistral du Cancan (il souffle fort parfois !...) apporta dans tout Somain la lugubre nouvelle...

On est fort en doléances au pays noir : on s'empresse autour de la pauvre mère, on pleure et... troisième pamoison !!!...

Enfin, quelqu'un de plus avisé cherche la triste épître, messagère de tant de larmes..., on poursuit la lecture, et on constate que le jeune homme, fort en esprit, commence à faire ses adieux à l'armée..., il est de la classe !... et reviendra pour la ducasse !...

On n'y peut croire ! la maman revient à elle, elle crispe une mèche de cheveux, tend l'oreille, et... retombe en pamoison !! Cette quatrième édition... annule les précédentes ! Et tout le monde se réjouit !... On ne dit pas si on a bu le café de... joie !!!

C'est égal : en voilà une farce géniale !...

Demain, compagnon, fête annuelle des Anciens Elèves du collège Saint-Joseph. Grand'messe à 11 heures. Réunion générale et banquet à 3 heures : gaîté franche et cordiale toute la journée.

Tu en seras, dis ! Prends vite le train et sois là avec ton compagnon.

PARVUS.

VALENCIENNES

Coup de couteau. — Jeudi soir vers 10 h., un homme et une femme portant un bébé sur le bras passaient bras-dessus bras-dessous rue du Quesnoy.

Tout à coup, derrière eux arriva une autre femme qui, sans dire un mot, frappa l'homme d'un coup de couteau sous l'omoplate gauche et, avant que l'autre femme, dont les mouvements étaient paralysés par l'enfant, ait pu se défendre, elle lui labourait le visage à coups de griffes, lui donnant force coups de pieds puis prenait la fuite.

Le blessé avait poussé un cri et s'était accoté contre un mur, il perdait du sang en abondance, sa compagne, elle, criait à tue-tête tant et si bien que plusieurs personnes accoururent.

On conduisit le couple à la pharmacie Masclet où des soins furent donnés par MM. les docteurs Maurice Pruvost et Catrin puis la police recueillit les déclarations.

Le blessé est un nommé Charles Flancain, 21 ans, journalier, demeurant rue des Moulineaux, 18 ; il était accompagné d'Eléonore Antoine, 18 ans, impasse Onésime Leroy. L'auteur du coup de couteau est Marie Rosier, 22 ans, rue Honhon, 6.

Le motif de son acte : la fureur de voir Flancain, qu'elle connaît depuis plusieurs années, en compagnie de la fille Antoine.

Marie Rosier a été arrêtée vendredi matin au domicile de Flancain, où elle était venue implorer son pardon.

L'état du blessé n'est pas très grave ; une artère a été coupée mais le poumon n'est pas atteint ; on croit qu'il en sera quitte avec quinze jours de repos.

Le couteau dont s'est servi Marie Rozier a été jeté par elle dans la cave de la boulangerie Sourdeau, rue du Quesnoy ; c'est un petit couteau de poche.

Service des tramways. — *Concours de Denain.* — Le dimanche 29 et le lundi 30 juin, à l'occasion du festival de Denain, la Société des Chemins de Fer Economiques du Nord, organisera les tramways supplémentaires suivants :

De Valenciennes pour Lourches : 7 h. 20, 8 h. 20 et 9 h. 20 du soir.

De Valenciennes pour Denain : 10 h. 20 du soir.

De Lourches vers Valenciennes : 8 h. 40, 9 h. 40 et 10 h. 40 du soir.

De Denain vers Valenciennes ; 11 h. 20 soir.

DENAIN. — Délit de processions. — C'est mardi prochain que M. le chanoine Jourdain, doyen de Denain, comparaîtra en simple police pour infraction à un arrêté contre les processions.

Accidents. — Maréchal J.-B. ouvrier des fours à coke de Turenne, s'est fait une entorse au poignet gauche.

— Jules Cornu, mineur à la fosse Bilgnière, a eu la main gauche fortement contusionnée.

SAINT-AMAND. — Conseil municipal. — *Séance du 6 juin.* — A cette séance, M. le Maire a communiqué au Conseil une lettre du comité de l'Exposition des moyens d'emploi de l'alcool dénaturé, remerciant le Conseil municipal de Saint-Amand de la subvention qu'il a bien voulu lui voter ; une lettre du sous-préfet de Valenciennes, annonçant que deux livres seraient remis en prix aux meilleurs élèves de l'Ecole municipale de dessin, et enfin un rapport de la Société de secours mutuels sur ses différentes opérations au cours de l'année.

Entretien des ruisseaux et rivières. — M. Davaine soumet à l'assemblée l'état estimatif de la dépense pour l'entretien des ruisseaux et rivières en 1902. Elle s'élève à 3.000 fr.

Dans son rapport, M. le conducteur des travaux déclare qu'il y aurait un avantage sérieux à exécuter ces travaux par voie de régie économique.

Alignement. — Le Conseil approuve l'acte passé entre l'Administration municipale et M. J. Davaine, demeurant à Denain, pour l'aliénation d'une parcelle de terrain par mesure d'alignement, chemin vicinal n° 14, rue de Marillon, de 6 m. 36 c., à 1 fr. le mètre carré, conformément aux décisions antérieures.

Acquisition de terrain. — M. Humbert, chargé de voir Mlle Dorémieux, au sujet d'une demande d'acquisition d'une bande de terrain adressée à la ville, rapporte au Conseil que la demanderesse propose d'acquérir la totalité du terrain longeant sa propriété, rue Nationale, à raison de 5 fr. le mètre.

MM. Dusart et Humbert font remarquer que ce prix est suffisant.

Le traitement du chef de musique. — Une demande d'augmentation de traitement formulée par M. Dubois, chef de la Musique municipale, est renvoyée à la Commission des Finances. Cette demande est appuyée par M. Raviart, vice-président de la Société, qui en reconnaît le bien-fondé, en raison de la réorganisation de la Musique et de l'insuffisance des appointements qui ne sont pas en rapport avec les fonctions.

Bureau de bienfaisance. — Pour faire face aux besoins financiers du Bureau de bienfaisance, le conseil vote une subvention de 3.000 fr. en faveur de cet établissement.

Chemins de fer économiques. — M. Humbert propose à l'Assemblée d'émettre le vœu que la Compagnie des chemins de fer économiques du Nord délivre des billets, aller et retour, de St-Amand à Raismes. Adopté.

Grands travaux. — M. Dusart fait l'exposé des grands travaux que l'Administration se propose de faire exécuter et dont les devis établis par M. Dupont, architecte à Valenciennes, sont soumis à l'assemblée.

Hippodrome-Théâtre. — M. Humbert fait savoir à ses collègues que M. Paul Isnard n'abandonne pas son projet de construction d'un Hippodrome-Théâtre.

Le Conseil prend alors une délibération analogue à celle de 1891 et la séance est levée.

CAMBRAI

L'état de M. l'Archiprêtre demeure stationnaire : la nuit et la journée de samedi ont été très calmes ; nous espérons pouvoir prochainement annoncer un mieux sensible.

Soirée récréative. — Nous rappelons que le Denier des Ecoles catholiques donne aujourd'hui, dimanche, à l'occasion de la Saint-Louis, une grande soirée récréative dans la salle des fêtes de l'Externat Sainte-Croix. Elle commencera exactement à 5 h. 1/2.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du mercredi 18 juin

Président : M. MOREAU

Assesseurs : MM. MARONIEZ et VINCENT

Vagabondage et mendicité. — Harduin Gustave, sans domicile, a déjà subi trois condamnations. Prévenu de mendicité à Saint-Hilaire, il est de nouveau condamné à 6 jours de prison.

Pour les mêmes faits, Gorez François, qui a aussi à son actif huit condamnations s'entend condamner de rechef à 10 jours de prison.

Vagabondage. — Euvred Gaston, sans domicile fixe à son casier judiciaire bien garni ; il ne compte pas moins de 15 condamnations. Euvred, prévenu de nouveau de vagabondage, le 13 juin, à Thun-Saint-Martin, récolte encore aujourd'hui un mois de prison.

Mendicité. — Havrez Henri, 19 ans, trois condamnations, prévenu de mendicité le 16 juin, est condamné à 24 heures de prison.

Détournements de fonds. — Dindeleux Paul, 20 ans, de Cambrai, est prévenu d'avoir détourné une somme de 800 fr. au préjudice de la Société de secours mutuels des ouvriers de Cambrai. M. le Président invite Dindeleux à avoir une meilleure attitude que dans les précédents interrogatoires. Le prévenu n'en conserve pas moins un air d'arrogance qui dénote un grand fonds d'orgueil. Le père, cité comme civilement responsable, se plaint lui-même de la conduite de son fils. Me Rivière a la difficile mission de défendre l'accusé, qui est condamné à 4 mois de prison et 25 fr. d'amende. Le père est en outre tenu à rembourser ladite somme de 800 fr. à la société lésée.

Vagabondage, vol et détention d'engins prohibés. — Delfolie J.-B., 26 ans, a déjà subi plusieurs condamnations. Il est prévenu d'avoir volé une poule, le 6 mars dernier, au sieur Dessaint, cultivateur à Naves et le 20 mai suivant, une somme de 50 francs, au préjudice du sieur Buzin Edmond, journalier à Escaudœuvres ; il a, de plus, à cette même date, été trouvé porteur d'un collet à prendre le gibier. La défense du prévenu est présentée par M. Rivière.

Le Tribunal estime que les faits de vagabondage et de vol ne sont pas suffisamment établis et ne retient que la détention d'engins de chasse prohibés pour laquelle Delfolie est condamné à cinquante francs d'amende.

Coups et blessures et tapage nocturne. — Jocaille Ernest, marchand colporteur à Saint-Hilaire, est prévenu d'avoir, le 25 mai dernier, vers 11 heures du soir, porté des coups à sa sœur, mariée, avec qui il est en mauvaise intelligence, et d'avoir en même temps, par ses cris, troublé le repos public. Me Bézin défend Jocaille, qui est condamné à 16 francs d'amende pour le délit et à 11 fr. pour la contravention. Le Tribunal lui fait application de la loi de sursis.

Coups et blessures. — Bermont André, 19 ans, de Gouzeaucourt, est un jeune homme qui ne reçoit pas volontiers les remontrances paternelles ; il l'a prouvé dernièrement, étant en état d'ivresse ; il a poursuivi son père et voulait le frapper. La mère s'interpose entre le fils et le père et ce fut elle qui reçut les coups. La gendarmerie requise dressa procès-verbal. Bermont est condamné à 2 mois de prison avec application de la loi Bérenger.

Outrages à garde et ivresse. — Corneille René, de Niergnies, n'aime pas le garde-champêtre de sa commune ; il le lui a prouvé le 13 mai dernier, étant en goguette, en lui adressant des épithètes qui n'ont rien de flatteur. Corneille récolte 25 fr. d'amende pour insultes et 5 fr. pour ivresse.

Destruction de nids. — Duflos Alcide et Cattelain, de Gouzeaucourt, ont, le 22 mai dernier, détruit un nid de tourterelles : ce qui leur vaut à chacun 16 fr. d'amende avec bénéfice de la loi de sursis.

Vol. — Le sieur Fontaine Jules, 17 ans, est prévenu d'avoir volé, le 2 juin, un chien de berger à son patron, M. Chantreille Aimable. Le prévenu, qui est un enfant assisté de l'Aisne, fait défaut. Le tribunal le condamne à 6 jours de prison.

Coups et violences réciproques. — M. Puche X..., 30 ans, cultivateur à Montécouvez, commune de Crèvecœur, passa, le 27 mai dernier, malgré la défense de M. Brunet Henri, chef de culture, au même lieu, dans un champ dont celui-ci a la garde. Il faut noter que la famille Puche est en très mauvais termes, depuis longtemps avec la famille Brunet. On commença par des injures et bientôt l'on en vint aux mains. Me Bézin présente la défense de Brunet et Me Fliniaux, celle de Puche. Brunet est condamné à 5 fr. d'amende et Puche à 200 fr., le père de ce dernier étant déclaré civilement responsable des actes de son fils.

Procès de presse. — M. Losé, député de la 2e circonscription de Cambrai, a intenté un procès à M. Rigaux, gérant du journal *L'Avenir des Trois-Cantons*, s'imprimant au Cateau, et à M. Lefebvre, propriétaire dudit journal, pour insertion incomplète de diverses lettres.

Me Chappeau plaide pour M. Losé. Me Tribou présente la défense. M. le procureur de la République donne ses conclusions. Le prononcé du jugement est remis à une audience ultérieure.

L'audience est levée à midi 10.

Cambrai, 21 juin.

Blés 80 kilos.					
Blé bl. n.	17.50 à 18...		Seigle n.	..... à	.....
» roux	17...	17.60	Escour. l'h.	10...	16.75
» sem. l'h....	......		Avoine n.	18.50	19...
Farines 100 kilos					
Farine 1e q.	21.00 à	.....	Son. . .	14... à	.....
» 2 q.	33.00	......			
Huiles 100 kil.					
Colz. sout.	70... à	......	Lins de pays pour peinture	88... à	.....
» épur.	75...	......			
Œill. ext.	105...	130...	Lins étr.	.....	.....
Œill. fine	......	......	Cameline	.....	.....
Graines l'hect.					
Colza . .	20... à	21.00	Lins . .	23...	24...
Œillette n.	32...	33.00	Cameline	12.00	13...
Tourteaux les 100 kil.					
Colza pays	12... à	15.00	Lin. . .	19.50 à	19.75
» étrang	.....		Cameline	.....	.....
Œillette .	16.50	18...	Pavots .	11...	12.50
Fourrages (les 500 k.)					
Foin,	1re q. 75 à	80	Luzerne,	2e q. 55 à	65
»	2e q. 70 à	75	Paille-blé,	1re q. 45 à	47
Luzerne,	1re q. 65 à	68	»	2e q. 38 à	40

Bestiaux

Veaux amenés : 48 gras ; 0 maigres.
(prix du kilog sur pied) ...... 0,90 à 1,20
Porcs (prix du kilog sur pied) .... 1,00 à 1,10

SOLESMES

A propos des bris de vitres nous disions dans notre numéro du 12 juin : « Nous espérons que ces faits ne se renouvelleront plus et que les coupables une fois découverts ne seront pas relâchés comme les démolisseurs de grilles et de pompes. Pardonner à ces gens, c'est les encourager ».

Que se passe-t-il maintenant ?...

Les coupables sont découverts paraît-il, car la police passe à domicile et prévient les intéressés, que d'après instructions reçues, ils n'ont qu'à faire remettre leurs carreaux et que le coût leur sera remboursé.

Est-ce de l'encouragement au..... bien ?...

Concert. — Aujourd'hui dimanche, à 4 heures, la musique municipale donnera un concert sur le kiosque de la place des concerts.

Nos concitoyens pourront juger des progrès qu'a faits notre société depuis quelque temps, ainsi que de la valeur des morceaux. Ce concours comprendra spécialement les morceaux que la musique doit exécuter le lundi 30 juin au concours de Denain, où elle va se trouver en face de musiques belges d'une haute valeur. Nous souhaitons succès à nos musiciens.

AVESNES

MAUBEUGE. — Acte de courage. — M. Louis Fourmarie, père de neuf enfants, travaillait à la réparation d'un tuyau de prise d'eau de l'usine Vautier et Cie à la Sambre. Glissant des deux pieds, il est tombé dans la rivière. Bien que sachant nager, il fut entraîné par le courant au réservoir dans lequel il culbuta ; mais il demeura accroché par son pantalon, qui se rompit.

On lui jetait des cordes ; il ne pouvait les saisir.

M. Louis Olivier se jeta à l'eau et, avec l'aide d'un pompier, M. Douane, il parvint à sauver Fourmarie qui était à bout de [illegible]. Les témoins l'ont vivement félicité.

MAUBEUGE. — Suicide d'une folle. — On a trouvé pendue dans sa cellule, jeudi dernier, à l'hospice de Maubeuge, Marie Willot, 55 ans, femme Louis Baudez, domiciliée à Hautmont.

Comme elle ne jouissait pas de toutes ses facultés, on l'avait mise en observation à l'hospice. Pendant la nuit, elle a coupé ses draps en plusieurs lanières et est parvenue à s'accrocher à une caisse servant d'enveloppe à un thermomètre.

A cinq heures du matin, lors de la première visite, son cadavre était déjà froid.

FEIGNIES. — Faux ecclésiastiques et fraudeurs. — Parmi les voyageurs qui descendaient du train de Mons, se trouvaient deux personnes en costume ecclésiastique, qui semblaient ne pas vouloir se prêter à la visite réglementaire.

Un officier de la douane les pria poliment de s'y conformer. Comme ils protestaient en faisant de grands gestes, on les fit se déshabiller et on trouva sur eux une quantité considérable de bijoux de toute nature, ayant une valeur de plusieurs milliers de francs.

On a saisi ces bijoux et les deux faux ecclésiastiques ont été arrêtés. Ce sont deux Anversois.

GLAGEON. — Scène de violence. — Le nommé Deloffre, de Trélon, qui venait de passer le conseil de revision, se présenta pris de boisson, chez une jeune fille de Glageon qu'il courtise, Mlle Lebeau, et alla la trouver dans une pâture, où elle était en train de traire les vaches.

M. Lebeau lui fit observer que les fleurs et les rubans qui ornaient sa coiffure allaient épouvanter les bêtes et le pria de se retirer. Deloffre s'y refusa et, s'avançant vers M. Lebeau, tira son couteau de sa poche et lui en porta un coup si violent au bras que la lame se brisa dans la plaie.

Deloffre s'enfuit alors, emmenant la jeune fille, qui consentit à quitter la maison paternelle.

Nos lecteurs trouveront à la *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, à Lille, un dépôt de toutes les publications de la BONNE PRESSE DE PARIS.

Outre les ouvrages d'auteurs dont la réputation n'est plus à faire, nous leur recommandons

LE GRAND CATÉCHISME EN IMAGES

magnifique collection de tableaux destinés à rendre plus facile et plus attrayant aux enfants des paroisses et des écoles libres l'enseignement de la religion.

L'IDÉAL PHONOGRAPHE

le plus perfectionné des instruments de ce genre, avec des rouleaux irréprochables. — Demander le catalogue.

ECHOS

LE PÈLERINAGE NATIONAL DES VACANCES

A NOTRE-DAME DE LA SALETTE

avec stations à Ars, à Notre-Dame de Fourvière et aux grands sanctuaires de Lyon, à Notre-Dame du Laus, enfin au Sanctuaire des apparitions du Sacré-Cœur, à Paray-le-Monial, aura lieu du mardi 26 août au vendredi 5 septembre 1902.

Ce pèlerinage, organisé pour la 9e fois par l'Œuvre de Sainte-Philomène, dispense de tout souci en ce qui concerne les voitures, les logements, les repas... La Direction y pourvoit elle-même. Ceux-là seuls qui ont accompli le pèlerinage de La Salette peuvent redire les beautés naturelles de son site et le pieux intérêt qu'il offre à l'âme chrétienne.

Les pèlerins passeront deux jours et trois nuits sur la Sainte Montagne ; le reste du temps sera employé aux diverses stations et au voyage bien combiné à travers des panoramas merveilleux.

Chacune des stations de ce Pèlerinage des Vacances produit dans les âmes des impressions inoubliables.

Demander à l'adresse ci-dessous le programme détaillé.

Prix, tous frais compris, chemin de fer, voitures, logements, repas, insigne et Manuel du pèlerinage : 1re classe, 193 fr. ; 2e classe, 168 fr. ; 3e classe, 150 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'abbé Louis Petit, directeur de l'Œuvre de Sainte-Philomène, 98 bis, rue de l'Abbé-Groult, Paris-Vaugirard, 15e arrondissement.

NOMINATIONS JUDICIAIRES

M. Coudert, procureur de la République à Valenciennes, est nommé procureur de la République à Tours.

M. Moreau, substitut du procureur-général à Caen, est nommé procureur à Valenciennes.

M. Lecat est nommé suppléant du juge de paix à Bavai, en remplacement de M. E. Courtefroy, démissionnaire.

A PROPOS DE LA PESTE

Un communiqué officiel

La Préfecture du Nord communique la note suivante :

L'éventualité du retour en France, après désinfection des marchandises qui se trouvaient à bord du *City-of-Perth* a donné lieu à quelques inquiétudes qui se sont manifestées dans la Presse.

La possibilité de ce retour n'a été admise qu'après sérieux examen et avis formel des conseils techniques les plus autorisés. La sulfuration aura lieu en Angleterre au moyen de l'appareil Clayton, qui donne d'excellents résultats, et avec tout le soin désirable. L'opération sera constatée par certificat spécial des autorités britanniques.

A l'arrivée à Dunkerque ou dans tout